SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES COOPÉRATIVES

RAPPORT ANNUEL

1990-1991

91-07067/

Société de développement des coopératives

430, chemin Sainte-Foy,
Québec
G1S 2J5

(418) 687-9221

Bureau du président

Québec, le 11 juin 1991

Monsieur Gérald Tremblay
Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie
710, Place d'Youville
6e étage
QUEBEC (Québec)
G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement des coopératives, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président du Conseil d'administration

Marc Jean

Gouvernement
du Québec

Le ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

Québec, le 11 juin 1991

Monsieur Jean-Pierre Saint-Onge
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement des coopératives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

Gérald Tremblay

710, place D'Youville, 6e étage, Québec G1R 4Y4 (418) 643-5086
770, rue Sherbrooke Ouest, 19e étage, Montréal H3A 1G1 (514) 982-3004

PRESENTATION

TABLE DES MATIERES

	Page
Faits saillants	6
La Société de développement des coopératives	7
Le Conseil d'administration et la Direction	8
Message du président	11
Rapport de la Direction	12
Tableaux statistiques	18
Rapport du vérificateur	34
Etats financiers	35

FAITS SAILLANTS

Demandes reçues	107
Dossiers complétés	105
Aides autorisées	48
Entreprises en suivi	152
Entreprises en consultation	33
Revues financières	489
Sommes autorisées	7 905 600 $
Valeur des projets réalisés	15 463 900 $
Emplois créés	218
Emplois maintenus	2 097
Actifs	8 200 000 $
Excédent généré	504 000 $
SDC-HABITATION:	
Actifs:	750 000 $
Bénéfices nets	61 100 $

LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES

Créé en 1978 par le mouvement coopératif et le gouvernement du Québec, le mandat de la SDC consistait à fournir aux entreprises coopératives l'aide financière et les services techniques susceptibles de stimuler leur création et leur développement. Devenue société d'Etat en juin 1984, elle continue aujourd'hui de travailler au service des coopératives.

Le mandat de la Société est toujours de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives. Le gouvernement souhaite ainsi mettre à profit ce type d'entreprise pour assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions et la création d'emplois dans ces régions.

Pour réaliser son mandat, la Société administre des programmes d'aide dont le principal objectif est d'apporter aux entreprises coopératives un financement complémentaire à celui de leurs membres et des institutions financières. Elle peut également apporter aux coopératives l'aide technique dont elles ont besoin pour démarrer leurs activités ou assurer la progression de leurs entreprises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Marc Jean, président [1]
Directeur général
Direction générale des services aux entreprises
industrielles, commerciales et coopératives
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

M. Jean-Claude Hudon, vice-président [1-2]
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Collège de Chicoutimi

M. Léopold Beaulieu [1]
Trésorier
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

M. Bertin Côté
Gérant
Coopérative forestière de Laterrière

M. Valère Gosselin [2]
Gérant
Coopérative de confection
ADSTOCK St-Daniel

M. Jean-Marie Jobin
Maire
New Richmond

M. Claude Lafond [2]
Gérant
Magasin Coop de St-Ferdinand d'Halifax

M. Yvon Lallier
Directeur
Caisse populaire sociale de Sherbrooke

M. Michel Lemire
Président
Agropur, coopérative agro-alimentaire

(1) Membre du Comité exécutif

(2) Membre du Comité de vérification

LE COMITE DE DIRECTION

M. Marc Jean
Président

M. Maurice Gagné
Directeur des agents de développement

Mme Huguette Grondines-Matte
Directrice des programmes d'aide

M. Gilles Montplaisir
Secrétaire et directeur du contentieux

M. Claude Hamel
Directeur de l'administration

M. Claude Carbonneau
Coordonnateur de la recherche et des communications

MESSAGE DU PRESIDENT
ET
RAPPORT DE LA DIRECTION

MESSAGE DU PRESIDENT

Adoptée à la toute fin de notre année financière, la Loi sur l'aide au développement des coopératives a néanmoins influencé le travail du Conseil d'administration de la SDC au cours de toute l'année. En effet, sa mise en vigueur, au ler avril 1991, a pour effet d'abroger la Loi sur la Société de développement des coopératives et de confier ses mandats et ses programmes au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et à la Société de développement industriel du Québec.

Tout au cours de l'année, les membres du Conseil ont donc eu à administrer la Société dans un contexte de profondes modifications. Pendant cette période, nous nous sommes assurés que la qualité des services aux coopératives était maintenue. Nous nous sommes également préoccupés d'assurer la continuité des opérations et le maintien de cette qualité tout au cours de la période d'intégration.

Ces préoccupations ont porté fruit puisque le bilan de la dernière année nous montre une augmentation des aides autorisées ainsi que des dossiers traités. De plus, je peux affirmer que les organismes qui ont pris la relève de la SDC ont reçu ces nouveaux mandats avec beaucoup d'enthousiasme et une préoccupation réelle pour le développement des entreprises coopératives du Québec.

L'intégration des ressources humaines de la SDC au sein de ces 2 organismes me permet également d'affirmer que les dirigeants d'entreprises coopératives pourront continuer de s'adresser à des équipes compétentes qui connaissent leurs besoins et sont immédiatement en mesure de les aider. Je crois de plus que cette réorganisation permettra aux entreprises coopératives d'avoir une plus grande accessibilité à l'ensemble des services offerts, tant par le MICT que par la SDI. Elle contribuera à améliorer l'efficacité des interventions gouvernementales auprès des coopératives et à accroître la disponibilité des services techniques et financiers.

Je voudrais souligner, en terminant, l'apport exceptionnel qu'ont apporté au cours de ses 13 années d'existence, les membres du Conseil d'administration et le personnel qui se sont succédé au sein de la SDC. Ils ont contribué à développer une expertise unique en matière de support technique et de financement des entreprises coopératives. Cette expertise survivra à la disparition de la SDC et les entreprises coopératives continueront d'en profiter.

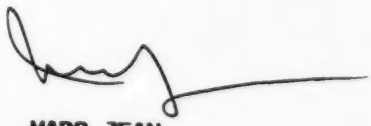

MARC JEAN

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aide financière

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991, la Société a reçu 107 demandes d'aide financière. Pendant cette même période, 105 dossiers ont pu être traités, de sorte que le nombre de demandes en attente a été réduit à 76 à la fin de l'exercice.

Parmi les dossiers traités, 45,7 % ont reçu une offre d'aide financière. Cela constitue une augmentation par rapport à l'année précédente qui confirme encore la tendance manifestée depuis quelques années. Au cours de la dernière année, aucune demande n'a subi de refus formel de la part de la Société. Les projets qui n'ont pas reçu d'offres d'aide financière ont simplement été reportés ou abandonnés par leurs promoteurs en cours d'analyse.

Les investissements

Au cours de la dernière année financière, 48 aides financières ont été autorisées pour un total de 7 905 600 $. A partir de ces aides financières, le montant des garanties déjà en vigueur à la fin de l'exercice représentait 3,9 millions de dollars.

La totalité des aides autorisées a pris la forme de garanties de prêt. A elles seules, les garanties de prêt de capitalisation ont représenté 77,1 % des sommes autorisées. Les autres ont été autorisées sous la forme de garanties de marge de crédit.

Dans certains dossiers, les aides financières de la Société ont été accompagnées d'une prise en charge des intérêts. Les dépenses encourues par la SDC à ce chapitre au cours de la dernière année se sont élevées à 873 500 $. A cette somme, on peut ajouter un montant de 164 500 $ représentant le coût net d'intérêt sur les prêts directs consentis et non encore rémunérés. Au taux en vigueur au 31 mars 1991, on estime que les engagements de la Société au chapitre des subventions d'intérêt pourraient représenter un montant de 688 400 $ au cours des 5 prochaines années. Pour plus de la moitié (52 %), ce montant devrait être dépensé durant la prochaine année. Le reste s'échelonnant de façon décroissante au cours des années subséquentes.

Les sommes autorisées ont été destinées à des coopératives de travailleurs dans 85,1 % des cas. Près de la moitié de ces sommes ont été plus précisément destinées à des coopératives de travailleurs-actionnaires. Pour leur part, les coopératives de consommateurs ont reçu 7,5 % des aides autorisées alors que les coopératives de producteurs se partageaient 7,4 % du total.

Au cours de la dernière année, la proportion des aides inférieures à 100 000 $ a représenté 43,8 % du total. Les investissements se situant entre 100 000 $ et 300 000 $ ont représenté pour leur part 56,2 %.

Les retombées

Les aides autorisées par la SDC ont permis aux entreprises coopératives du Québec de réaliser des projets pour un total de 15 463 900 $. Plus de 30 % de ces investissements ont servi à financer de nouvelles immobilisations. Le reste a principalement contribué à supporter la croissance des coopératives ou encore a permis à des coopératives de travailleurs de faire un placement dans l'entreprise qui emploie leurs membres.

Au cours de la dernière année, les coopératives ou leurs membres ont investi plus de 2,2 millions de dollars dans les projets financés par la SDC. Si on ajoute à cette somme les prêts garantis par la Société et qui seront éventuellement remplacés par des capitaux investis par les membres, leur investissement dépasse 8 millions de dollars.

Les projets réalisés avec l'aide de la SDC ont entraîné la création de 218 emplois et le maintien de 2097 autres. Soulignons enfin que les entreprises aidées au cours de la dernière année totalisaient des actifs de l'ordre de 27,5 millions de dollars.

L'aide technique et le développement

Comme par le passé, la Société s'est assurée que les entreprises aidées profitent d'un support technique adéquat pour préparer leurs projets et les réaliser avec succès. Ce soutien a permis de maximiser la portée des interventions en matière d'aide financière. De plus, il a contribué à faire en sorte que les entreprises coopératives disposent de tous les outils de gestion dont elles ont besoin pour se développer et rendre les meilleurs services à leurs membres.

Au cours de la dernière année financière, le personnel de la Société a donc procédé à 489 revues administratives périodiques relativement aux entreprises coopératives aidées. Elles ont permis d'identifier des situations nécessitant des interventions plus spécifiques de la part de nos agents. Dans 19 dossiers, un examen plus approfondi de la situation nous a amenés à intervenir de façon plus substantielle.

Enfin, à 23 reprises, le personnel de la Société a été appelé à apporter une contribution particulière pour aider des dirigeants d'entreprises à solutionner des problèmes de gestion. Ces interventions concernent autant l'identification et la mise en place de mesures correctives que l'évaluation de stratégies de développement.

De façon générale, plus de 3800 heures ont été affectées à l'aide technique aux coopératives au cours de la dernière année financière. Cela représente près de 25 % du travail effectué par le personnel de la Société affecté directement au traitement des demandes d'aide.

La gestion

Au 31 mars 1991, la Société gérait un portefeuille de 209 aides financières autorisées à 152 entreprises coopératives. La valeur totale des engagements en vertu de ces aides représentait la somme de 42 415 600 $. De ce nombre, 26 aides totalisant 6 419 900 $ avaient été autorisées avant juin 1984, soit avant la transformation de la SDC en Société d'Etat.

Ce dernier portefeuille avait été constitué grâce à des avances de 25 820 000 $ consenties par le gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs. Depuis juin 1984, ces avances se remboursent à même les remboursements des aides financières autorisées avant cette date. Au terme de la dernière année, le solde de ces avances était de 5 085 200 $, soit une réduction de 558 700 $ par rapport à l'année précédente.

De plus, en avril 1991, un remboursement additionnel de plus de 166 900 $ a eu pour effet de réduire encore le solde de ces avances. Ce dernier remboursement fait en sorte que 81 % des avances ont maintenant été remboursées par anticipation en regard des ententes initiales. Il faut également souligner que la Société verse des intérêts sur ces avances. Les excédents de la dernière année ont d'ailleurs permis de verser, pour la deuxième année consécutive, un rendement de près du double du minimum requis par nos engagements. A la fin de l'exercice, le total cumulatif des intérêts payés ou à payer se situait à 6 167 000 $.

Le dernier exercice a permis de dégager un excédent de 504 000 $. Cet excédent provient, pour une bonne part (308 400 $), de la gestion du portefeuille de prêts autorisés avant juin 1984. Il s'agit d'une performance remarquable puisque la presque totalité de l'aide financière peut être associée à du capital de risque en ce sens que la SDC ne prend généralement aucun lien sur les actifs et que ses créances sont subordonnées au remboursement des créanciers garantis ou privilégiés.

Soulignons enfin qu'au cours de la dernière année, la Société employait 36 personnes; la majorité étant en poste au siège social, à Québec. Les autres employés étaient répartis dans les 6 bureaux régionaux de la Société.

SDC-HABITATION

Depuis quelques années, la gestion de SDC (HABITATION) 1980 Inc. et de Les Immeubles SDC Inc. est assumée par le personnel de la Société. Ces deux

corporations connues sous l'appellation SDC-Habitation, ne possèdent maintenant plus d'immeubles. Leurs activités sont donc limitées à la gestion des engagements contractuels liés à la liquidation de son portefeuille immobilier.

A la fin de son dernier exercice financier, soit au 31 décembre 1990, l'actif de SDC-Habitation se chiffrait à 745 977 $. Les opérations de la dernière année ont permis de dégager un bénéfice de 61 133 $. Il s'agit d'un surplus net, c'est-à-dire déduction faite des intérêts versés sur les avances de la Société, son unique actionnaire.

Perspectives

Les activités de la Société, pendant cette période, ont été influencées par la réorganisation des services gouvernementaux aux coopératives en cours. Rappelons à cet effet que, dans le cadre de cette réorganisation, les activités de la SDC sont transférées en partie à la SDI (Société de développement industriel), pour l'analyse financière et la gestion des prêts, et en partie à la Direction des coopératives du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, pour la gestion du soutien technique aux coopératives et la production d'avis d'opportunité et d'admissibilité, dans le cadre des demandes soumises par les coopératives.

Au cours de cette période de transition, la Société a continué à promouvoir les programmes d'aide financière et à faire connaître la formule coopérative et son potentiel. On a notamment constaté une augmentation sensible de demandes d'informations relatives à la formule des coopératives de travailleurs-actionnaires.

Dans le contexte économique actuel, cette formule s'avère très populaire auprès des dirigeants de PME et de leurs travailleurs. Il est à prévoir d'ailleurs que le nombre de ces coopératives augmentera sensiblement au cours de la prochaine année. Dans ce contexte, il faudra voir à développer des outils mieux adaptés à cette nouvelle réalité.

Dans le cadre de la réorganisation en cours, la Vice-présidence développement des coopératives de la SDI et la Direction des coopératives du MICT ont pris les dispositions pour assurer une transition harmonieuse des activités. En effet, un Comité de gestion conjoint et ayant pour mandat d'assurer la continuité des opérations pendant la période de transition a été mis sur pied. Le partage des ressources humaines, financières et matérielles de la Société pourra ainsi s'effectuer de façon à ce que la qualité des services aux coopératives soit maintenue.

Bilan

Depuis sa création en Société d'Etat, en juin 1984, le nombre cumulatif de

demandes reçues par la SDC s'élève à 1023. Le traitement de ces demandes a entraîné 383 offres d'aide financière, pour un total de 75 196 000 $. Ces données incluent toutefois les 51 aides financières, totalisant la somme de 17,1 millions de dollars, autorisées dans le cadre d'un projet de privatisation des succursales de la Société des alcools du Québec de la région de Montréal. Ces aides financières n'ont cependant jamais été mises en vigueur.

La presque totalité de ces autorisations (98,4 %) concernait des aides financières sous forme de garanties de prêt. A elles seules, les garanties de prêt de capitalisation ont représenté près de 80 % du total des interventions de la SDC. On peut également souligner que 64,7 % des aides de la SDC ont été destinées à des coopératives de travailleurs. De plus, près de la moitié (46,7 %) des aides financières représentaient des montants inférieurs à 100 000 $.

Au total, les projets auxquels s'est associée la Société ont représenté des investissements de plus de 186 000 000 $. Près de 60 % de ces investissements ont été destinés au financement de nouvelles immobilisations. Le financement de ces projets provenait directement des membres des coopératives dans une proportion de 12,1 %. En ajoutant les garanties de prêt de capitalisation, les membres des coopératives auront contribué directement à plus de 30 % au financement de leurs projets. Soulignons enfin que les subventions ne comptaient que pour 6 % du total de ces projets.

TABLEAUX STATISTIQUES

L'AIDE TECHNIQUE PAR TYPE

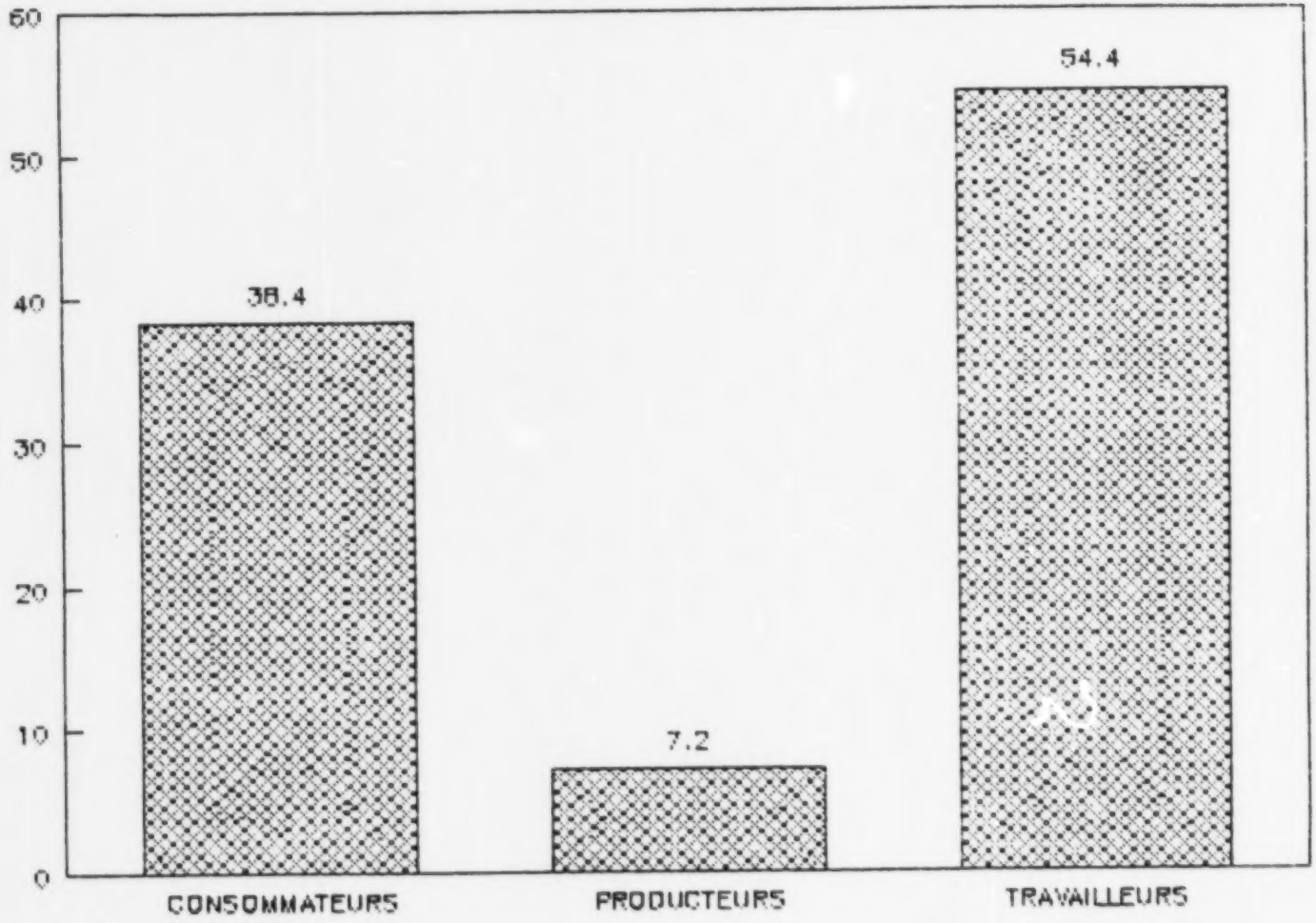

LA DEMANDE PAR TYPE

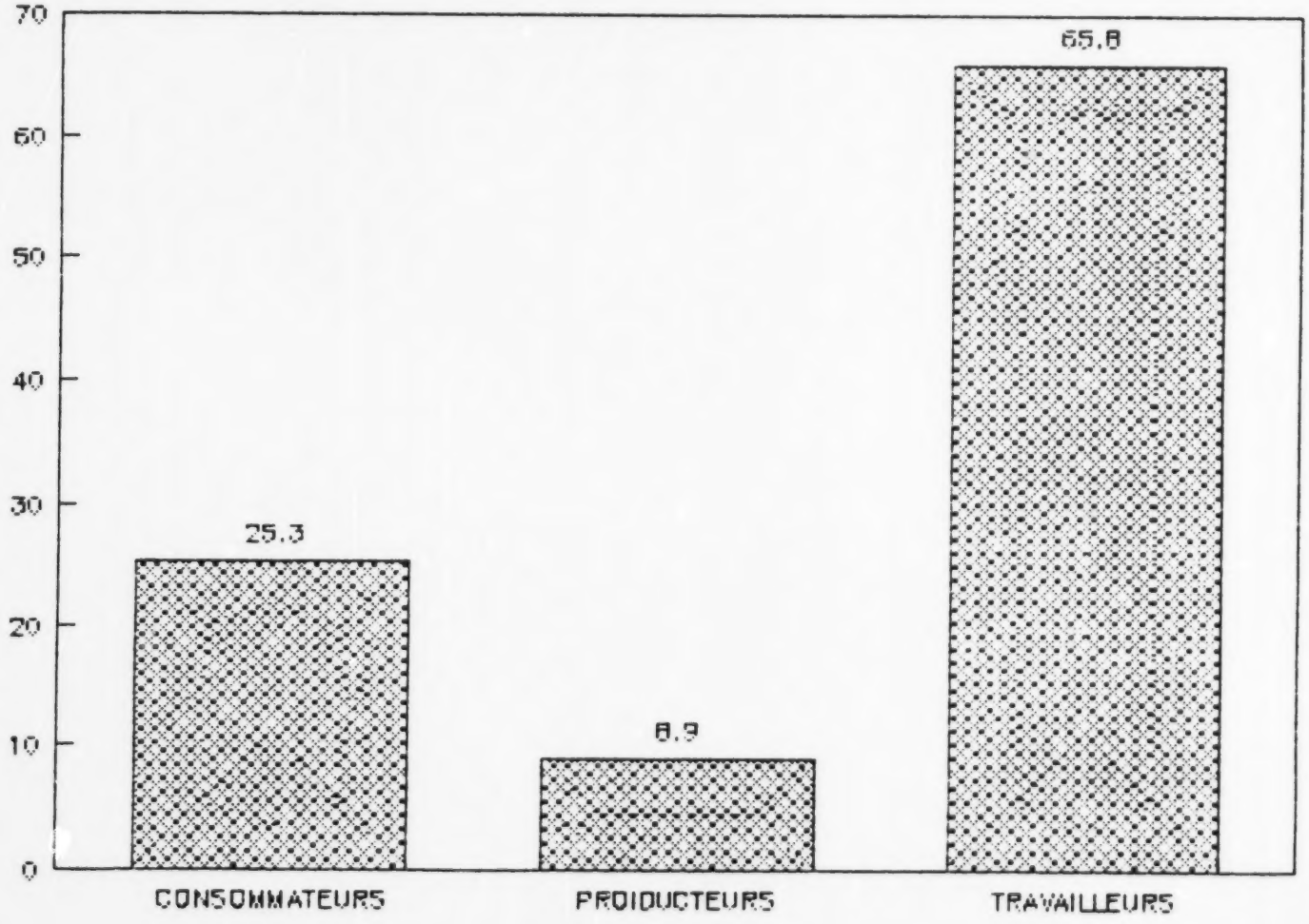

LES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE COOP.

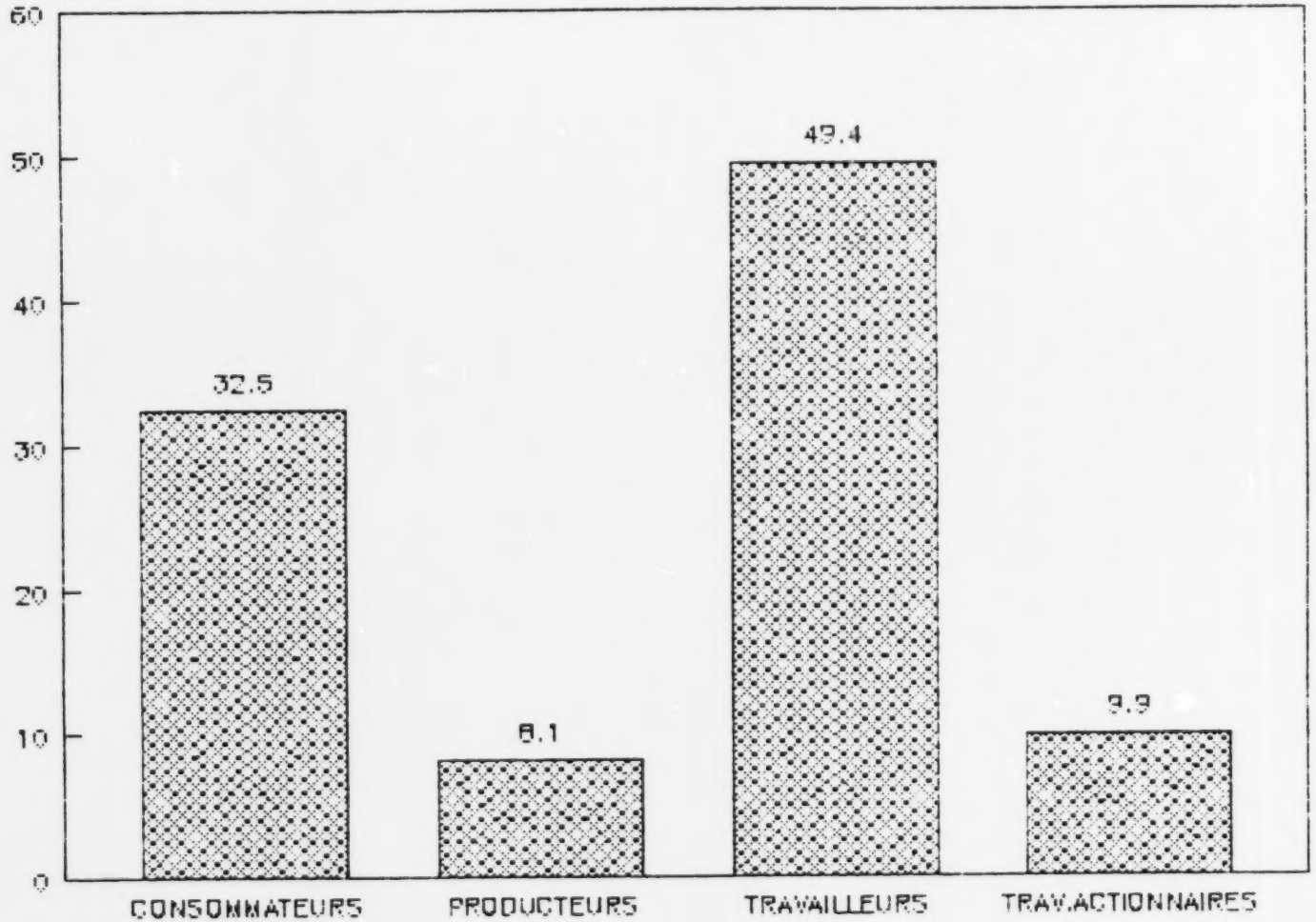

LES INVESTISSEMENTS PAR FORME

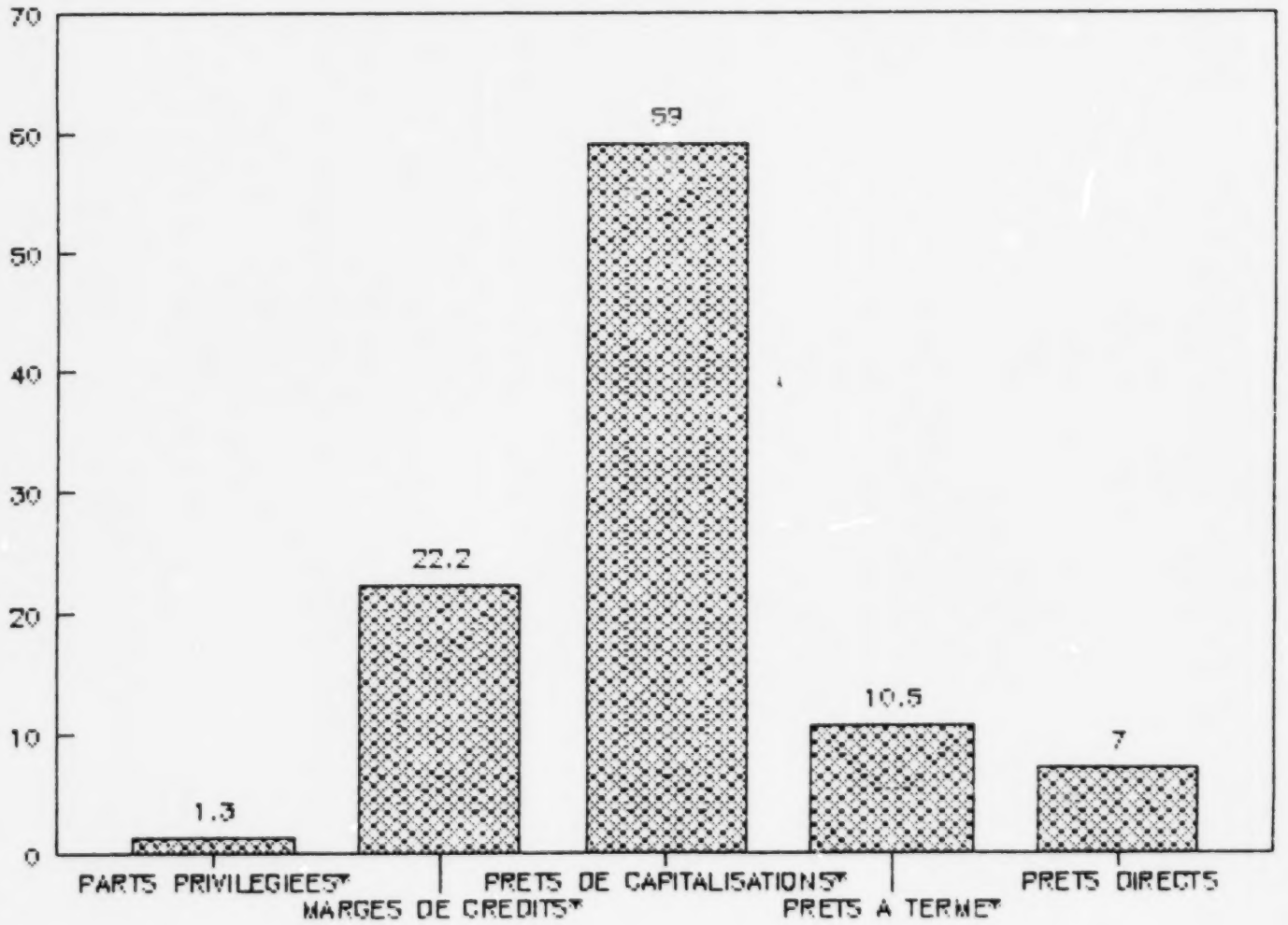

LES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

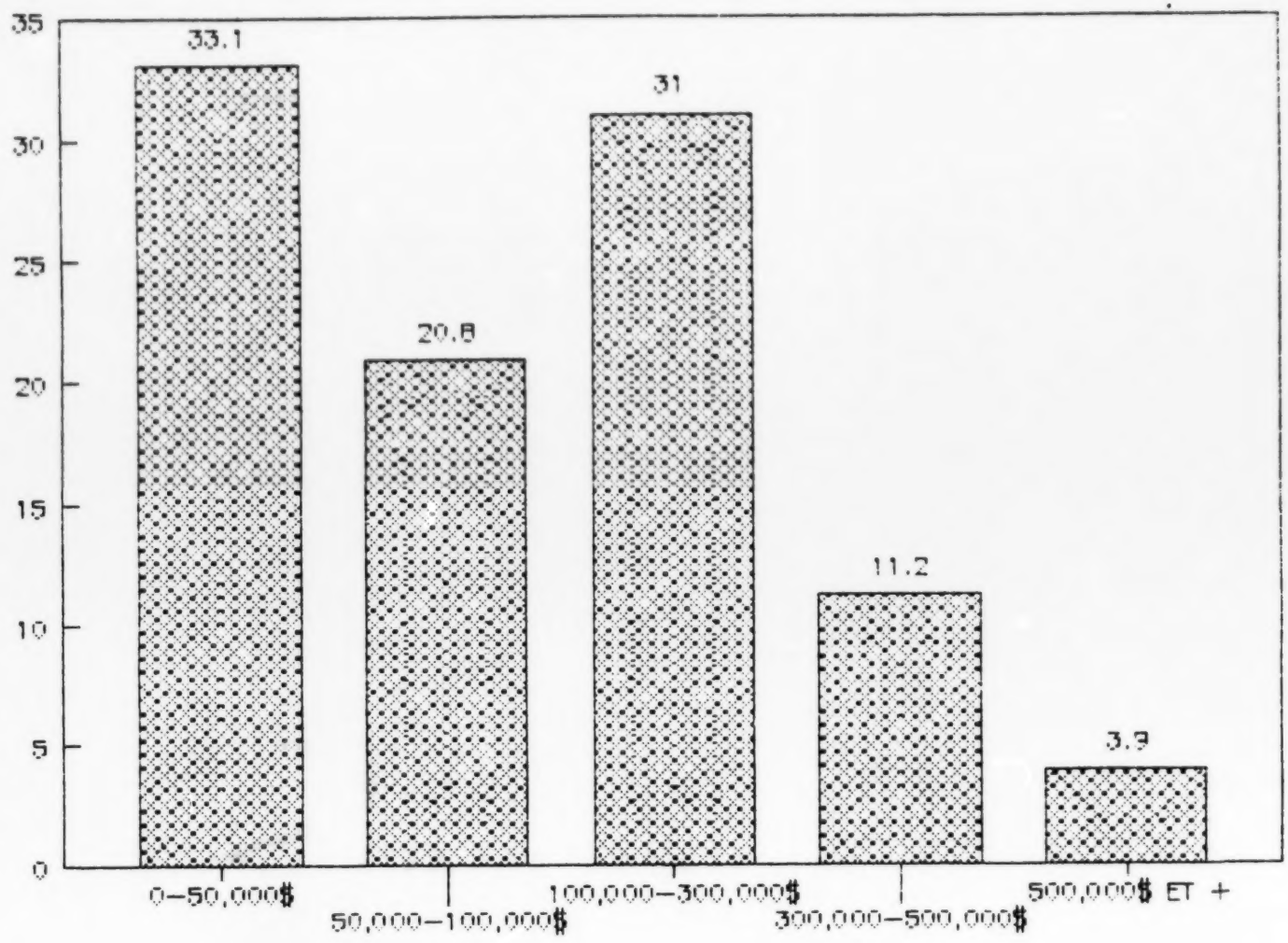

LE FINANCEMENT DES PROJETS

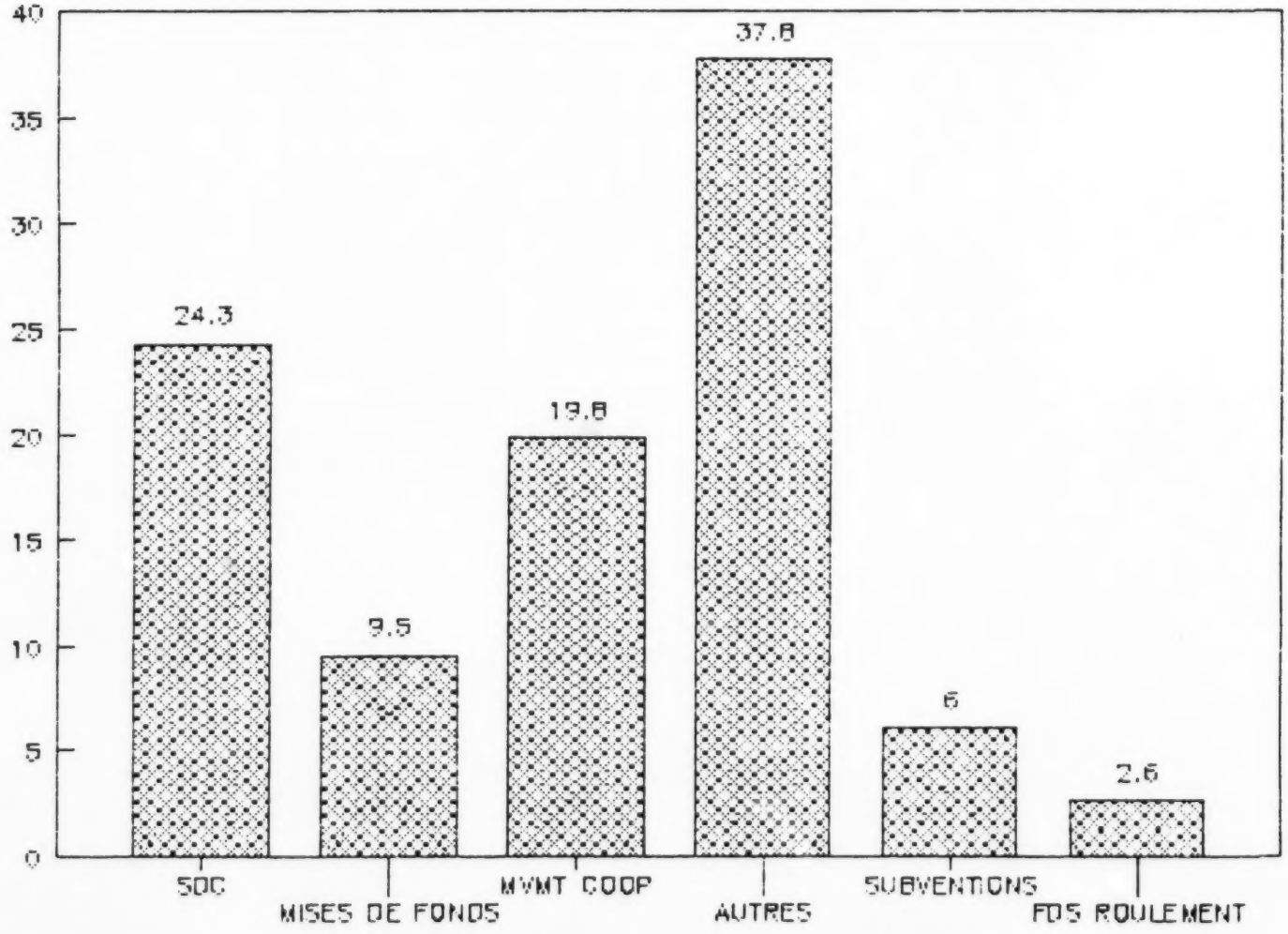

LE FINANCEMENT DES ACTIFS

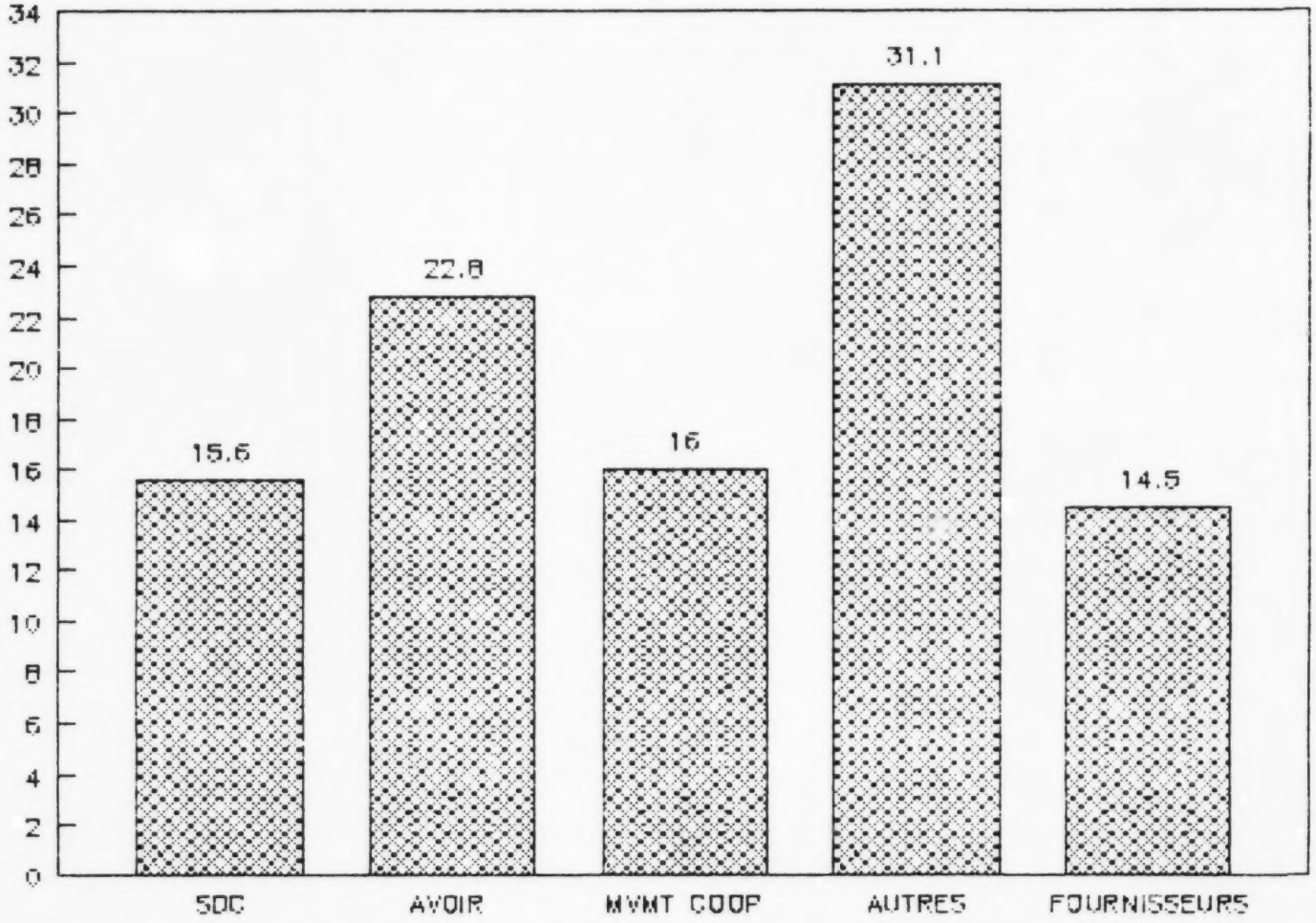

REPARTITION DES AIDES FINANCIERES PAR TYPES DE COOPERATIVES

	1990 - 1991				Cumulatif *	
		%	(000 $)	%		%
CONSOMMATEURS	9	18.7	597,0	7.5	108	28.2
PRODUCTEURS	2	4.2	582,3	7.4	27	7.1
TRAVAILLEURS	19	39.6	4 267,7	54.0	216	56.4
TRAVAILLEURS-ACTIONNAIRES	18	37.5	2 458,6	31.1	32	8.3
TOTAL:	**48**	**100.0**	**7 905,6**	**100.0**	**383**	**100.0**

*Depuis juin 1984

REPARTITION DES AIDES FINANCIERES
PAR REGION

		1990 - 1991			Cumulatif *	
		%	(000 $)	%		%
EST DU QUEBEC	7	14.6	1 016,7	12.9	40	10.4
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	7	14.6	1 975,7	25.0	39	10.2
QUEBEC	7	14.6	999,5	12.6	72	18.8
MAURICIE BOIS-FRANCS	7	14.6	872,5	11.0	27	7.1
ESTRIE	5	10.4	393,8	5.0	22	5.7
MONTREAL	6	12.5	546,7	7.0	92	24.0
OUTAOUAIS	2	4.1	453,9	5.7	14	3.7
NORD-OUEST	6	12.5	1 423,3	18.0	41	10.7
COTE NORD ET NORD DU QUEBEC	1	2.1	223,5	2.8	36	9.4
TOTAL:	**48**	**100.0**	**7 905,6**	**100.0**	**383**	**100.0**

*Depuis juin 1984

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

	1990 - 1991		CUMULATIF
	Nombre	%	%
0 - 50 000	12	25.0	28.7
50 000 - 100 000	9	18.7	18.0
100 000 - 300 000	21	43.8	33.2
300 000 - 500 000	6	12.5	15.4
500 000 - et plus	0	0.0	4.7
TOTAL:	**48**	**100.0**	**100.0**

Depuis juin 1984

VENTILATION DES ACTIFS
SELON LEURS SOURCES DE FINANCEMENT
(PROJETS REALISES)

	31 mars 1991		31 mars 1990	
	(000 $)	%	(000 $)	%
SDC: garanties de prêts de capitalisation	34 319,4	11.1	28 223,8	10.0
autres interventions	10 953,0	3.5	10 953,0	3.9
soldes des prêts antérieurs	3 042,1	1.0	3 193,3	1.1
Avoir des membres	70 626,5	22.8	62 662,6	22.2
Mouvement coopératif et compagnies reliées	49 257,5	16.0	41 162,0	14.6
Autres institutions	96 403,8	31.1	95 320,0	33.8
Autres (fournisseurs)	44 844,4	14.5	40 469,7	14.4
TOTAL	**309 446,7**	**100.0**	**281 984,4**	**100.0**

VENTILATION DES PROJETS REALISES SELON LEUR SOURCE DE FINANCEMENT

	1990 -1991		Cumulatif *	
	(000 $)	%	(000 $)	%
SDC - Garanties de prêts de capitalisation	6 095,5	39.4	34 319,3	18.4
- autres interventions	0,0	0.0	10 953,0	5.9
Nouvelles mises de fonds	1 545,0	10.0	17 613,5	9.5
Mouvement coopératif et compagnies reliées	5 267,6	34.1	36 850,8	19.8
Autres institutions	1 463,0	9.5	70 424,5	37.8
Subventions	388,0	2.5	11 194,5	6.0
Autres (fonds de roulement)	704,8	4.5	4 823,6	2.6
TOTAL:	**15 463,9**	**100.0**	**186 179,2**	**100.0**

*Depuis juin 1984

VENTILATION DES PROJETS SELON LEUR BUT

	1990 - 1991		Cumulatif	
	(000 $)	%	(000 $)	%
BUTS DES PROJETS				
Immobilisations nouvelles	4 727.3	30.6	107 835.1	57.9
Fonds de roulement	3 619.0	23.4	38 168.8	20.5
Refinancement	300.0	1.9	5 076.7	2.7
Autres	6 817.6	44.1	35 098.6	18.9
VALEUR TOTALE DES PROJETS:	**15 463.9**	**100.0**	**186 179.2**	**100.0**

AIDE TECHNIQUE
1990 - 1991

	Nombre	%	Heures	%
CONSOMMATEURS	214	38.4	1364,5	35.8
PRODUCTEURS	40	7.2	213,0	5.6
TRAVAILLEURS	303	54.4	2231,5	58.6
TOTAL:	**557**	**100.0**	**3809,0**	**100.0**

EVOLUTION DE LA DEMANDE
PAR TYPE DE COOPERATIVES

	1990 - 1991		1989 - 1990		Cumulatif *	
		%		%		%
CONSOMMATEURS	18	16.2	30	30.3	259	25.3
PRODUCTEURS	6	5.0	7	7.1	91	8.9
TRAVAILLEURS	83	78.8	62	62.6	673	65.8
TOTAL:	**107**	**100.0**	**99**	**100.0**	**1023**	**100.0**

*Depuis juin 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
(note 3)

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 1991

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

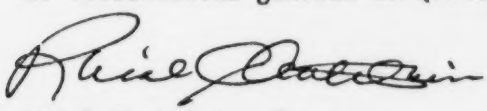

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
REVENUS		
Revenus de placements (note 4)	225 870 $	672 609 $
Intérêts sur dépôts à terme	584 457	748 949
Autres	49 229	17 368
	859 556	1 438 926
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 082 700	3 870 200
	4 942 256	5 309 126
DÉPENSES		
Programmes d'aide:		
Prises en charge d'intérêts	873 557	1 066 104
Garanties de prêts assumées	1 080 672	790 359
Diminution de la provision pour pertes (note 7c)	(3 416)	(156 719)
	1 950 813	1 699 744
Frais d'administration (note 5)	1 951 122	2 149 083
Frais financiers (note 6)	536 352	935 541
	4 438 287	4 784 368
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	503 969	524 758
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 538 570	1 013 812
EXCÉDENT À LA FIN	2 042 539 $	1 538 570 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN

AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	153 572 $	63 380 $
Dépôts à terme - au coût	4 000 000	5 115 000
Débiteurs et intérêts courus	33 568	101 285
Frais payés d'avance	11 332	17 294
	4 198 472	5 296 959
Placements		
Filiale (notes 7a et 8)	758 359	700 020
Aide financière et intérêts échus et courus (note 7b)	2 787 882	3 233 563
	3 546 241	3 933 583
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	8 167 530 $	9 653 359 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire	- $	1 694 684 $
Créditeurs et frais courus	205 727	200 799
Prises en charge d'intérêts à payer	128 592	284 340
Garanties de prêts à payer	555 260	-
Intérêts sur avances:		
Gouvernement du Québec	131 547	254 888
Coopérateurs-souscripteurs	18 604	36 047
	1 039 730	2 470 758
Avances - gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 9)	5 085 261	5 644 031
	6 124 991	8 114 789
EXCÉDENT (note 10)	2 042 539	1 538 570
	8 167 530 $	9 653 359 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 3)

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 11)

APPROUVÉ:

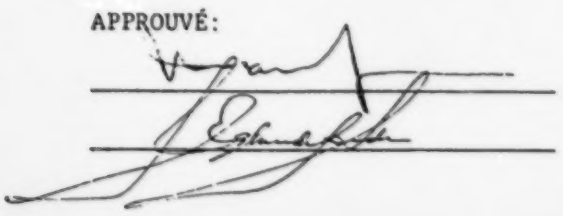

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus et de la contribution sur les dépenses	503 969 $	524 758 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Diminution de la provision pour pertes	(3 416)	(156 719)
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	(58 339)	(335 786)
	442 214	32 253
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	334 288	471 526
Liquidités provenant des activités d'exploitation	776 502	503 779
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Remboursements d'avances - gouvernement du Québec et coopérateurs - souscripteurs (note 9)	(558 770)	(5 949 408)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aides financières déboursées	(22 500)	(13 000)
Aides financières remboursées	474 644	1 129 422
Avances remboursées par la filiale	-	4 800 000
Liquidités provenant des activités d'investissement	452 144	5 916 422
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	669 876	470 793
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 483 696	3 012 903
LIQUIDITÉS À LA FIN	4 153 572 $	3 483 696 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1991

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement des coopératives était une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.001 et modifications), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives avait pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administrait des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

Le 1er avril 1991 comme l'indique la note 3, la Société a cessé d'exister.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

- Filiale

La participation de la Société dans sa filiale en propriété exclusive (S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.) est présentée à la valeur de réalisation nette.

Les états financiers de cette filiale ne sont pas consolidés avec ceux de la Société considérant la cessation graduelle des activités de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

- Aide financière

L'aide financière est comptabilisée au coût.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur prêts et sur avances est établie en évaluant pour chaque cas présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée.

Pour les participations en parts privilégiées, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

- Matériel et équipement

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

- Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût et n'est pas amorti. Le 1er avril 1991, cet immeuble est devenu la propriété de la Société immobilière du Québec.

3. CESSATION DES OPÉRATIONS

En vertu de la Loi sur l'aide au développement des coopératives (1991, chapitre 1), entrée en vigueur le 1er avril 1991, la Loi sur la Société de développement des coopératives est abrogée. À compter de cette date, la Société de développement industriel acquiert les droits et assume les obligations de la Société. Toutefois, les droits et obligations découlant de l'aide sous forme de prise en charge d'intérêts accordée par la Société de développement des coopératives avant le 1er avril 1991 sont assumés par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Les biens meubles, les dossiers, les documents et les archives de la Société de développement des coopératives deviennent ceux de la Société de développement industriel ou du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, selon ce que détermine le Ministre.

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	1991	1990
Intérêts sur aide financière	161 501 $	224 273 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	6 030	112 550
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	58 339	335 786
	225 870 $	672 609 $

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	1 500 472 $	1 601 767 $
Déplacements	101 357	130 976
Publicité et information	29 283	41 485
Fournitures de bureau	72 140	94 049
Honoraires professionnels	5 981	15 868
Télécommunications	79 030	78 570
Frais d'assemblée	20 404	17 992
Loyer et frais d'occupation	140 999	129 452
Matériel et équipement	1 456	38 924
	1 951 122 $	2 149 083 $

6. FRAIS FINANCIERS

	1991	1990
Intérêts sur emprunt bancaire	227 978 $	342 631 $
Intérêts sur avances:		
Gouvernement du Québec	270 167	519 449
Coopérateurs-souscripteurs	38 207	73 461
	536 352 $	935 541 $

7. PLACEMENTS

a. Filiale - à la valeur de réalisation nette

	Coût 31 mars 1991	Valeur de réalisation nette 1991	Valeur de réalisation nette 1990
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $	58 359 $	20 $
499 actions privilégiées, catégorie "C", 8 % non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	499 000	499 000
Avances sur billets à demande, intérêts minimaux 3 %	201 000	201 000	201 000
	1 700 000 $	758 359 $	700 020 $

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 13 981 $ pour le premier trimestre de 1991 (16 776 $ en 1990).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1990 et 1989 est présenté à la note 8.

b. Aide financière et intérêts échus et courus - au coût

	1991	1990
Parts privilégiées	2 605 420 $	2 657 520 $
Avances	4 050	26 091
Prêts subordonnés	546 596	1 494 902
Prêts garantis	398 000	466 500
	3 554 066	4 645 013
Intérêts échus et courus	24 080	74 829
	3 578 146	4 719 842
Provision pour pertes	790 264	1 486 279
	2 787 882 $	3 233 563 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans la filiale, s'établit à 1 711 976 $ (31 mars 1990: 2 163 962 $) après déduction d'une provision pour pertes de 103 978 $ (31 mars 1990: 695 794 $).

Les remboursements prévus en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices, sur l'aide financière s'établissent comme suit:

1992	752 200 $
1993	283 700
1994	500 400
1995	162 900
1996	426 200
	2 125 400 $

c. Provision pour pertes

	1991	1990
Solde au début	1 486 279 $	3 211 335 $
Radiations de l'exercice	692 599	1 568 337
	793 680	1 642 998
Diminution de la provision de l'exercice	3 416	156 719
Solde à la fin	790 264 $	1 486 279 $

8. FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE - SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
ACTIF		
À court terme	745 977 $	621 253 $
Placements-au coût	-	63 070
	745 977 $	684 323 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	1 600 $	1 079 $
Avance de l'actionnaire	201 000	201 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(955 623)	(1 016 756)
	745 977 $	684 323 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
REVENUS	83 749 $	586 695 $
DÉPENSES	22 616	173 581
BÉNÉFICE NET	61 133	413 114
DÉFICIT AU DÉBUT	1 016 756	1 429 870
DÉFICIT À LA FIN	955 623 $	1 016 756 $

Les dépenses de l'exercice 1990 incluent 6 030 $ (1989: 148 057 $) d'intérêts minimaux de 3 % sur l'avance de l'actionnaire.

9. AVANCES - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	1991			1990
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	4 943 770 $	700 261 $	5 644 031 $	11 593 439 $
Remboursements	489 538	69 232	558 770	5 949 408
Solde à la fin	4 454 232 $	631 029 $	5 085 261 $	5 644 031 $

Ces avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50 % de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé de ces opérations ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3 %; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50 % de l'excédent de l'exercice, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1 %. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent cumulé au moment du déboursement.

Les montants des avances à payer aux coopérateurs-souscripteurs au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	74 200 $
1993	203 400
1994	180 500
1995	61 000
1996	111 929
	631 029 $

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS - SOUSCRIPTEURS
POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
REVENUS		
Revenus de placements	160 533 $	603 151 $
Intérêts sur dépôts à terme	473 640	488 281
(Augmentation) diminution de la provision pour pertes	(59 000)	91 388
Autres	41 575	3 000
	616 748	1 185 820
DÉPENSES		
Intérêts sur avances	308 374	592 910
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	308 374	592 910
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	192 435	(400 475)
EXCÉDENT À LA FIN	500 809 $	192 435 $

10. EXCÉDENT

	1991	1990
Excédent des opérations avant le 6 juin 1984 à même les avances du gouvernement et des coopérateurs-souscripteurs	500 809 $	192 435 $
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constitutive de la Société	1 118 913	923 318
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	422 817	422 817
	2 042 539 $	1 538 570 $

11. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 23 511 583 $ au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 23 322 063 $).

Engagements

Les prises en charge d'intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives sont accordées selon certaines conditions. Les paiements estimatifs futurs s'établissent comme suit:

1992	354 750 $
1993	178 950
1994	98 360
1995	44 350
1996	11 980
	688 390 $

LISTE DES BUREAUX DE LA SDC

SIEGE SOCIAL

430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2J5
Tél.: (418) 687-9221
Télécopieur: (418) 687-9236

BUREAUX REGIONAUX:

Chicoutimi

Montréal

Québec

Rimouski

Rouyn-Noranda

Sherbrooke

Dépôt légal - 2e trimestre 1991